



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

ARRÊTÉ DU MAIRE N°0002024_030

Arrondissement de TORCY

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION
À M. PATRICK OFFROY
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions ;

Vu la délibération n°02020_02 du Conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élections du Maire et des adjoints du 28 mai 2020 ;

Vu la délibération n°02020_03 du Conseil municipal du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°02023_046 du Conseil municipal du 13 novembre 2023 portant suppression d'un poste d'adjoint au Maire et élection d'un adjoint au Maire ;

Vu le tableau du Conseil municipal mis à jour en date du 13 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°02024_02 du Conseil municipal du 13 mars 2024 relative à l'élection d'un adjoint au Maire, installant Madame Mylène ROUSSEL en qualité de 7^{ème} adjoint au Maire ;

Vu le tableau du Conseil municipal mis à jour en date du 13 mars 2024 ;

Vu les arrêtés :

- n°0002020_052 portant délégation de fonction à M. Claude MONGIN, adjoint au Maire
- n°0002020_053 portant délégation de fonction à Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjoint au Maire
- n°0002020_055 portant délégation de fonction à Mme Isabelle LENOIR, adjoint au Maire
- n°0002020_069 portant délégation de fonction à M. Olivier MATHÉROT, adjoint au Maire
- n°0002020_058 portant délégation de fonction à M. Arnaud SEVESTE, adjoint au Maire
- n°0002023_114 portant délégation de fonction à Mme Sylvie LALLEMANT, adjoint au Maire
- n°0002024_029, exécutoire au 29 mars 2024, portant délégation de fonction à Mme Mylène ROUSSEL, adjoint au Maire

Considérant que chaque adjoint au Maire a reçu du Maire une délégation de fonction ;

Considérant que pour la gestion des affaires communales et le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire que certaines fonctions soient déléguées à des Conseillers municipaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, il est donné délégation à M. Patrick OFFROY, Conseiller municipal, pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme.

Article 2 : Cette délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature ;

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises à ce titre ;

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de son affichage au lieu habituel en Mairie, de sa publication et de sa notification.

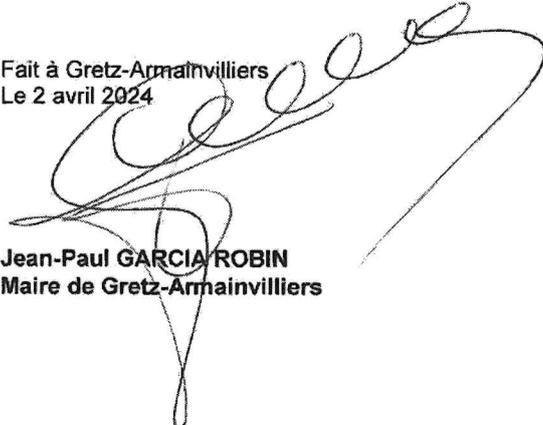
Article 5 : La Direction générale de la ville de Gretz-Armainvilliers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, à Monsieur le Trésorier principal de la commune de Gretz-Armainvilliers ainsi qu'à l'intéressé.

Notifié le :

Signature :



Fait à Gretz-Armainvilliers
Le 2 avril 2024


Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre (l'absence de réponse valant rejet implicite), cette démarche prolongeant le délais de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant sa réponse et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>